

## « Comment ça marche »

Le principe du Challenge Fidélité est simple : nous récompensons nos clients les plus fidèles sur une saison de 3 mois

3 statuts existent : **Challenger, Passionné ou Ambassadeur**. Plus vous cumulez de points grâce à vos visites de votre centre, plus vous progressez dans le classement et donc plus vos récompenses seront importantes à la fin de la saison !

Vous bénéficiez aussi en permanence d'offres exclusives valables dans les boutiques participantes du centre commercial.

### **Comment cumuler des points ?**

Rendez-vous dans votre centre commercial et dès votre arrivée, démarrez votre visite grâce au bouton « je démarre ma visite » sur la page d'accueil de l'application La Galerie ou la caserne de Bonne pour les clients de ce centre. Pour actionner ce bouton et commencer à cumuler des points vous devrez accepter la localisation et activer votre Bluetooth.

Faites votre shopping dans le centre, vos points sont comptabilisés automatiquement sur votre application, vous pourrez les visualiser à la fin de votre visite.

Lorsque vous avez terminé, n'oubliez pas de clôturer votre visite en appuyant sur le bouton « je termine ma visite » sur la page d'accueil de l'application.

Mais ce n'est pas le seul moyen de cumuler des points. Partagez l'actualité de votre centre avec vos amis sur Facebook depuis l'application mobile (connexion via Facebook nécessaire). 1 partage = 1 point (dans la limite de 5 par jour).

L'ensemble de ces points sont comptabilisés dans votre compteur de points accessible via l'application, dans la rubrique « **Ma carte de fidélité** ». En cliquant sur le nombre de points, vous pourrez visualiser l'intégralité de votre historique.

### **J'étais Ambassadeur et je suis redescendu au statut Challenger, que s'est-il passé ?**

Votre statut dans le Challenge Fidélité est évolutif et dépend des actions réalisées par les autres participants. Si d'autres participants cumulent plus de points que vous, ils grimpent dans le classement, ce qui peut provoquer votre déclassement et changement de statut. Alors rendez-vous vite dans votre centre et partagez ses actualités sur Facebook pour remonter dans le classement !

## Quand suis-je récompensé ?

A la fin de chaque saison, votre classement définitif sera établi et déterminera vos récompenses !

Rendez-vous dans la rubrique « **Ma carte fidélité** » de l'application, pour découvrir la date de fin de saison ainsi que votre classement à jour.

## Qu'est-ce que je gagne ?

Pour les galeries suivantes :

- o La Galerie - Cap Costières
- o La Galerie - Chateaufarine
- o La Galerie - Espace Anjou
- o La Galerie - Le Phare de l'Europe
- o La Galerie - Géant Lanester
- o La Galerie - Géant Quimper
- o La Galerie Espaces Fenouillet,

la dotation pour les 50 « Ambassadeurs » est :

- 1 bon d'achat d'une valeur globale de 40 euros (en un ou plusieurs bons) valable dans les boutiques participantes\* de la galerie sélectionnée
- 1 bon d'achat d'une valeur globale de 10 euros (en un ou plusieurs bons) valable dans les restaurants participants\* de la galerie sélectionnée,

la dotation pour les 150 « Passionnés » (exclusivement pour les 7 galeries citées ci-dessus), est :

- 1 bon d'achat d'une valeur unitaire de 10 euros valables dans les restaurants participants\* de la Galerie sélectionnée.

Pour les galeries suivantes :

- o La Galerie - Nacarat
- o La Galerie - Géant Beaulieu
- o La Galerie - Géant Fréjus
- o La Galerie - Géant La Valentine
- o La Galerie - Géant La Riche
- o La Galerie - Géant Niort
- o La Galerie - Géant Pessac,

la dotation pour les 50 « Ambassadeurs », est :

- 1 bon d'achat d'une valeur globale de 40 euros (en un ou plusieurs bons) valable dans les boutiques participantes\* de la galerie sélectionnée
- 1 bon d'achat d'une valeur globale de 10 euros (en un ou plusieurs bons) valable dans les restaurants participants\* de la galerie sélectionnée,

la dotation pour les 100 « Passionnés » (exclusivement pour les 9 galeries citées ci-dessus), est :

- 1 bon d'achat d'une valeur unitaire de 10 euros valables dans les restaurants participants\* de la galerie sélectionnée.

Pour les galeries suivantes :

- o La Galerie - Géant Angoulême
- o La Galerie - Géant Annemasse
- o La Galerie - Géant Lucé
- o La Galerie - Massena
- o La Galerie - Géant Boé
- o La Galerie – Géant Narbonne
- o La Galerie – Géant Mandelieu
- o La Caserne de Bonne
- o La Galerie - Géant Istres,

la dotation pour les 30 « Ambassadeurs », est :

- 1 bon d'achat d'une valeur globale de 20 euros (en un ou plusieurs bons) valable dans les boutiques participantes\* du centre sélectionné
- 1 bon d'achat d'une valeur globale de 10 euros (en un ou plusieurs bons) valable dans les restaurants participants\* du centre sélectionné.

*\*Les bons d'achat sont cumulables, utilisables en une seule fois, non remboursables, non compensables, non échangeables et non cessibles à titre onéreux. En cas de perte ou de vol, aucune compensation ne sera admise.*

*Les bons d'achat sont valables 3 mois à compter de la fin de la saison du Challenge (durée de validité précisée sur le bon d'achat)*

### **Comment puis-je utiliser mon(mes) bon(s) d'achat ?**

Vous n'avez qu'à présenter votre(vos) bon(s) d'achat affiché(s) sur votre smartphone via l'application, au commerçant de la boutique/restaurant dans lequel vous souhaitez l'utiliser lors de votre passage en caisse. Le commerçant saisira alors son code dans le champ prévu à cet effet sur votre smartphone et appliquera la réduction du(des) bon(s) sur votre ticket de caisse. Le(s) bon(s) d'achat seront alors notés comme déjà utilisé dans l'application.

Les bons d'achats sont consultables dans la rubrique Mon Challenge Fidélité / Mes bons d'achat.

### **Comment connaître la liste des boutiques acceptant les bons d'achat ?**

Rendez-vous sur l'application dans la rubrique « Les boutiques » : des pictogrammes vous indiquent si les boutiques et restaurants acceptent les bons d'achat de l'application.

### **Pourquoi laisser mon Bluetooth et ma localisation activés ?**

Si votre Bluetooth et votre localisation ne sont pas activés, vos points ne sont pas comptabilisés. Pour activer votre Bluetooth et votre localisation, rendez-vous dans les réglages de votre téléphone.

### **Qu'est-ce que le « Jour de Chance » ?**

Chaque jour, vous avez une chance de plus de gagner des bons d'achat ! Pour participer, vous devez simplement vous rendre dans votre centre commercial et démarrer une visite avec votre application.

Un tirage au sort est effectué quotidiennement parmi les visiteurs de la veille et attribue un bon d'achat de 10€ au gagnant du jour, valable dans les boutiques participantes\*.

*\*Les bons d'achat sont cumulables, utilisables en une seule fois, non remboursables, non compensables, non échangeables et non cessibles à titre onéreux. En cas de perte ou de vol, aucune compensation ne sera admise.*

*Les bons d'achat liés au « Jour de Chance » sont valables 3 mois à compter de leur émission*

### **Comment savoir si j'ai gagné au « Jour de Chance » ?**

Si vous avez été tiré au sort vous serez informé par une notification le lendemain de votre visite. Gardez aussi l'œil sur votre rubrique « Jour de Chance » dans votre application, elle vous indiquera également si vous avez gagné.

## **Comment fonctionne le parrainage ?**

Vous pouvez offrir à vos proches 10 points bonus lors de leur 1ere visite en partageant votre code parrain ! Lors de leur inscription ils devront simplement renseigner votre code parrain pour gagner leurs points bonus.

Dès que 5 de vos filleuls auront réalisé leur 1ere visite dans leur centre commercial, vous gagnerez un bon d'achat de 10€ valable dans les boutiques participantes.

*\*Les bons d'achat sont cumulables, utilisables en une seule fois, non remboursables, non compensables, non échangeables et non cessibles à titre onéreux. En cas de perte ou de vol, aucune compensation ne sera admise.*

*Les bons d'achat liés au parrainage sont valables 3 mois à compter de leur émission*

## **Où puis-je trouver mon code parrain ?**

Votre code parrain est disponible dans la rubrique « parrainage » de l'application.

## **A quoi serviront mes données personnelles ?**

Les données personnelles recueillies sont indispensables à la prise en compte de votre participation au Challenge Fidélité.

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatisé destiné à MERCIALYS, ainsi qu'à ses prestataires en charge de la mise en œuvre. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation aux données personnelles vous concernant en écrivant à Mercialys, Service Client, 148 rue de l'Université, 75007 Paris.

## **Comment dois-je faire si je souhaite me désinscrire ?**

A tout moment, vous avez la possibilité de vous désinscrire en cliquant sur « supprimer mon compte » dans la rubrique « Mon compte » de l'application mobile.

## **Je partage des actualités du centre commercial sur ma page Facebook mais ces actions ne s'affichent pas dans mon compteur de visites, pourquoi ?**

Vos partages de contenus sont pris en compte à partir du moment où vous vous êtes connectés à l'application mobile avec votre compte Facebook et que vous réalisez vos actions depuis l'application.

### **A quoi correspondent les offres fidélité ?**

Les offres fidélité sont des offres promotionnelles accordées par les boutiques de votre centre commercial exclusivement aux clients inscrits au Challenge Fidélité. Vous les trouverez dans la rubrique « Offres fidélité » de l'application mobile.

Grâce à la technologie beacon, si vous êtes inscrit et que le Bluetooth de votre smartphone est activé lors de vos visites dans le centre commercial, vous pourrez recevoir des notifications sur votre smartphone pour vous rappeler les offres fidélité proposées par les enseignes.

### **Comment puis-je utiliser ces offres fidélité en magasin ?**

Vous n'avez qu'à présenter votre smartphone affichant l'offre fidélité dont vous souhaitez bénéficier, via l'application, au commerçant de la boutique/restaurant concerné. Le commerçant pourra alors saisir son code dans le champ prévu à cet effet sur l'application mobile et appliquer la réduction sur votre ticket de caisse.

### **A quoi correspondent les opérations spéciales ?**

Lorsqu'un jeu concours avec tirage au sort est en cours dans votre galerie, vous pouvez y participer directement et simplement depuis votre application.

Pour accéder à la rubrique « opérations spéciales » sur votre application, vous devez vous rendre dans votre galerie.

### **Qu'est-ce qu'un code promo ?**

Un code promo vous permet de bénéficier d'un avantage exclusif (points pour évoluer dans le classement, bons d'achat, etc). Si un code promo vous est communiqué par votre centre commercial, vous devez l'inscrire dans la rubrique « Code promo » pour profiter de ses avantages.

### **Poser une nouvelle question :**

Vous ne trouvez pas de réponse à votre question ? N'hésitez pas à nous contacter ! > [Lien vers contacts](#)

\*Les boutiques et restaurants participants sont indiquées par un pictogramme et la phrase « Accepte les bons d'achat de l'application » dans la liste des boutiques consultable à tout moment sur l'application de La Galerie (ou Caserne de Bonne) sélectionnée, dans la rubrique « Boutiques » ainsi que sur le site Internet dans la rubrique « Boutiques et Services », en filtrant sur « Accepte les bons d'achat de l'application » ou dans la rubrique « Challenge Fidélité/Vous avez des questions ».